

# Newsletter spéciale du 04.12.2020

Coronavirus

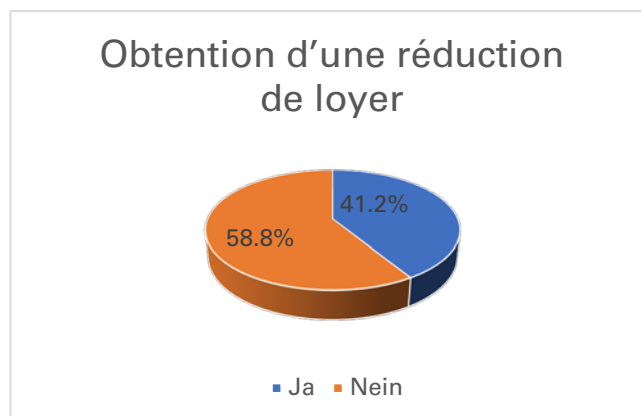


Chers membres,

La cellule de crise dédiée au coronavirus se réunit toujours chaque semaine pour analyser la situation sanitaire actuelle pour nos membres. Il y a trois semaines, nous avons lancé un sondage auquel ont participé de nombreux propriétaires de cabinet. Nous les en remercions chaleureusement! Nous avons examiné les résultats obtenus. Grâce à la participation importante, nous disposons de chiffres pertinents pour échanger et débattre avec les différentes parties prenantes.

## Près de 60% des propriétaires de cabinet n'ont bénéficié d'aucune réduction de loyer

Les résultats de notre sondage montrent que plus de la moitié des propriétaires de cabinet (58.8%) ont dû payer leur loyer en intégralité pendant la première vague, soit parce que leur bailleur leur a refusé une réduction de loyer, soit parce qu'ils n'ont pas pu parvenir à un accord. Enfin, certains locataires n'ont pas contacté leur bailleur à ce sujet. Cela montre bien que nous devons continuer à travailler sur ce sujet et que nous devons à nouveau souligner l'importance du soutien financier de la part des bailleurs. Néanmoins, si l'on observe uniquement les propriétaires de cabinet qui ont demandé une réduction de loyer à leur bailleur, 60% ont obtenu une remise (partielle).



## Aucune solution politique n'a été trouvée pour les loyers. Nous attendons désormais une décision de la part des cantons, ainsi que des initiatives individuelles

Cette semaine, le Conseil national et le Conseil des États ont définitivement enterré la loi COVID-19 sur les loyers commerciaux. Sur le plan national était prévu, que les locataires qui ont été touchés par une fermeture administrative ou par d'importantes restrictions au printemps n'aient à prendre en charge que 40% de leur loyer pendant cette période. Les 60% restants auraient été aux frais de leur bailleur. Cette décision négative a été justifiée notamment par le fait que bon nombre des personnes concernées (locataires et bailleurs) avaient déjà trouvé des arrangements. Or, ce n'est pas le cas, comme le montre notre sondage. Depuis le début de la crise sanitaire, physioswiss s'engage pour une réglementation applicable aux loyers commerciaux afin de soulager les cabinets de physiothérapie fortement touchés. Nous sommes donc déçus de cette décision négative du Parlement.

Il appartient maintenant aux différents cantons de trouver une solution pour les loyers commerciaux. Certains cantons (GE, VD, NE, FR, SO, BS, BL) ont déjà commencé à travailler sur le sujet, tandis que d'autres en sont encore au stade de la discussion ou ne prévoient pas de réglementation en la matière. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès des services compétents dans votre canton.

## Physiothérapeute dans l'interview radiophonique

Ecoutez dans cette [interview](#) (en suisse-allemand) de la radio locale Basilisk, ce que raconte une physiothérapeute du quotidien de travail en temps de Corona. L'interview a été transmise avec des interruptions musicales. En conséquence, on entend quelques attentes musicales.

Malgré la situation difficile, nous vous souhaitons une période de l'Avent calme et sereine.

L'équipe de la cellule de crise physioswiss coronavirus